

SYNDICAT AUTONOME UNSA
des personnels de la Ville, du département de Paris
et des services annexes

Paris, le 14 mars 2014

Monsieur Xavier LACOSTE
Directeur de la DRH
2, rue de Lobau
75004 PARIS

N/REF : SPL/ MH 41-14

Objet : Chronogestor

Monsieur le Directeur,

Objet : Chronogestor

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Dans le cadre de la politique d'aménagement du temps de travail et de la qualité de vie, la Ville utilise le progiciel Chronogestor de la société GTI pour le suivi des horaires des agents.

Chronogestor ne permet pas, actuellement, aux agents qui consultent leurs comptes et leurs horaires de connaître :

- Pour les agents qui ne bénéficient pas de récupération en fin de mois, les heures écrêtées, l'agent ne voit que le solde écrété à 12 h 00.
- Le nombre d'heures réalisées n'est pas mentionné, le nombre d'heures non prises en compte n'est pas affiché (fig 1).
- Pour les agents qui sont en réunion jusqu'à 13 h 30 et qui n'ont pas pu prendre de pause méridienne de 45 minutes réglementaire dans le créneau 11 h 30 – 14 h 00, l'agent qui reprend à 14 h 15 est débiteur de 2 fois 15 minutes ; il serait souhaitable que l'attribution automatique des 45 minutes en débit soit mentionnée clairement (fig 2)
- En cas de dépassement horaire de l'amplitude maximale de 10 h 00, la durée réelle de la journée n'est pas mentionnée ; un agent qui doit régler un problème identifié en fin de journée doit – il être pénalisé ? (fig 3)

L'UNSA tenait à attirer votre attention sur ces points d'améliorations.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération

La Secrétaire Générale



Maria HERISSE

*** RAPPORT D'EMISSION ***

EMISSION OK

N° COM.	4278
CORRESPONDANT	+0142765045
SOUS-ADRESSE	
ID CORRESPONDANT	
HEURE	14/03 13:23
DUREE	00 '43
PAGES EMISES	3
RESULTAT	OK

Fig 1 : solde de 12 h

le crédit d'heures est porté à 12 h 00 sans indication de l'écrettement d'1 h 12.
(2 JRTT +12 h 00 + 1 h 12 supprimée)

Semaine 5 du 27/01/2014 au 02/02/2014		Semaine 4 du 20/01/2014 au 26/01/2014	
Lun 27	Mar 28	Lun 20	Mer 21
Ven 24	Jeudi 25	Ven 23	Mer 21
Absences		Absences	
Horaires prévus	JVAR	Horaires prévus	JVAR
Entrées/Sorties	09:08 - 11:42	09:23 - 12:13	09:30 - 11:30
Régularisations	-REP	-REP	-REP
Debit/credit	-1h55m	-2h02m	0h00m
	0h37m	0h16m	0h00m
	0h00m	0h00m	0h00m

Fig 2 :
Cas du mardi 4 Février 2014 : pause méridienne en dehors de la plage 11h 30 –
14 h 00

Semaine 6 du 03/02/2014 au 09/02/2014		Lun 13		Mar 14		Mer 18		Jeudi 19		Ven 20		Sam 21		Dim 23	
Absences															
Horaires prévus	JVAR		JVAR		JVAR		JVAR		JVAR		JVAR		JVAR		-REP
Entrees/Sorties	07:49 - 12:39 13:04 - 16:35		07:45 - 13:22 14:17 - 16:47		09:30 - 11:30 14:00 - 16:00		07:51 - 12:18 13:13 - 18:07		07:51 - 12:32 12:57 - 18:09		07:51 - 12:18 13:13 - 18:07		07:51 - 12:32 12:57 - 18:09		-REP
Réguérifications															
Debit/credit	0hs0m		0h45m		0h00m		2h12m		2h24m		0h00m		0h00m		0h00m

Fig 3 : Cas du vendredi 14 février 2014

Le crédit de la journée est de 10 h 00, la durée réelle de la journée n'est pas mentionnée.

Semaine 7 du 10/02/2014 au 16/02/2014						
	Lun 10	Mar 11	Mar 12	Jeu 13	Ven 14	Sam 15
Absences						
Horaires prévus	JVAR	JVAR	JVAR	JVAR	JVAR	-REP
08:19 - 12:30	07:55 - 11:45	09:30 - 11:30	08:08 - 12:48	07:59 - 12:52		
Entrées/Sorties	13:12 - 17:06	13:42 - 17:17	14:00 - 16:00	13:57 - 19:15	13:27 - 19:26	
Régularisations						
Debit/credit	1h02m	0h20m	0h00m	2h58m	3h00m	0h00m

ACTUALISER

Compteurs cumulés au 16/02/2014	
Déb/Créd	25h31m

ACTUALISER

